



**COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES**  
**DIX-SEPTIÈME SESSION**  
**INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES PROJETS GÉRÉS**  
**PAR LE SECRÉTARIAT DE LA CIPV**

**POINT 14.2 DE L'ORDRE DU JOUR**

*(Document établi par le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux)*

**Remerciements aux donateurs**

[1] En 2022, l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre (UFM), au sein du secrétariat de la CIPV, a géré 10 projets d'une valeur totale de plus de 9 millions d'USD, comme l'indique l'appendice 1. Le secrétariat de la CIPV, fortement tributaire des fonds extrabudgétaires, est extrêmement reconnaissant du soutien généreux apporté à plusieurs projets par la Chine, l'Union européenne, le Japon, le secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Banque mondiale, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'Agence allemande de coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, GIZ). L'UFM emploie des professionnels expérimentés et dévoués du monde entier, qui mettent ces projets en œuvre et obtiennent les produits convenus d'une grande qualité tout en satisfaisant aux exigences de la FAO en matière de procédure. Par ailleurs, d'autres activités, présentées en détail dans le rapport financier et le rapport annuel, sont réalisées à l'aide des contributions en nature du personnel et des contributions financières directement versées par les pays membres au secrétariat de la CIPV. Le secrétariat de la CIPV exprime sa gratitude au Canada, à la France et à la République de Corée pour l'appui et les ressources qu'ils ont fournis.

**Des projets gérés dans le respect absolu des cadres et stratégies existants**

[2] Le secrétariat de la CIPV se concentre sur la mise en œuvre de projets à impact régional ou mondial autres que les évaluations des capacités phytosanitaires (ECP), qui sont menées presque exclusivement à l'échelon national. La mise en œuvre de ces projets est étroitement intégrée et parfaitement conforme aux procédures du secrétariat de la CIPV et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, qui comprennent les éléments suivants:

- le texte de la CIPV;
- le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des éléments du programme de développement et la mise en œuvre des ECP;
- la stratégie relative à l'évaluation des capacités phytosanitaires pour 2020-2030, adoptée par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et dont la CMP a pris note à sa 16<sup>e</sup> session (2022), pour les projets comprenant des ECP;
- la Liste de thèmes, pour l'élaboration de guides et de matériel pédagogique;
- «La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire de la FAO à l'œuvre» («FAO South-South and Triangular Cooperation Strategy in Action»), pour l'un des projets inclus dans ce cadre.

[3] Le secrétariat de la CIPV gère ces projets mais invite le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités à approuver tout nouveau projet et le tient informé de l'avancement des projets, le cas échéant en sollicitant des contributions techniques, comme le Bureau l'avait demandé

en 2018<sup>1</sup> et comme le stipulent les *Stratégie et processus concernant les modalités d'examen et d'analyse des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités*, adoptés par le Comité en mai 2019<sup>2</sup>.

- [4] Le secrétariat de la CIPV administre et coordonne en outre la production des évaluations des capacités phytosanitaires (ECP), en fournissant un appui aux projets de la FAO et d'autres donateurs. La page web consacrée aux ECP<sup>3</sup> dresse la liste complète des pays où des ECP ont déjà été mises en œuvre ainsi que des ECP actuellement menées conformément à la *procédure relative à la certification des facilitateurs ECP*<sup>4</sup>, approuvée par le Comité en novembre 2021 et dont la CMP a pris note à sa 16<sup>e</sup> session (2022). Au sein du Comité, une équipe consacrée à l'ECP reçoit des informations actualisées sur toutes les ECP en cours. Généralement, les résultats des ECP nationales sont aussi portés à la connaissance de la communauté de la CIPV sous forme de présentations d'exemples de réussite, ces exemples incluant actuellement les ECP menées à Sainte-Lucie, au Nicaragua et au Népal<sup>5</sup>.

### ***Une équipe de gestion de projets solide, établie au sein du secrétariat de la CIPV***

- [5] La gestion de projets est une activité importante de l'UFM. Elle comprend la planification du projet, son suivi, l'établissement de rapports, la dotation en personnel, l'émission de bons de commande, la gestion du personnel et l'utilisation des ressources, en coordination avec le Comité ainsi que ses sous-groupes et équipes. Une équipe spéciale composée de fonctionnaires et de consultants très qualifiés a été constituée afin d'obtenir les produits convenus. La liste des membres du personnel de l'UFM est fréquemment mise à jour et peut être consultée sur le Portail phytosanitaire international (PPI)<sup>6</sup>. Le plan de travail annuel de l'UFM, également disponible sur le PPI<sup>7</sup>, fait apparaître les synergies importantes créées entre les projets et la Liste des thèmes établie sous la direction du Comité.

### ***Des projets mis en œuvre de façon transparente***

- [6] La transparence vis-à-vis de la communauté de la CIPV au sens large a également été améliorée, avec la création de pages web<sup>8</sup> consacrées aux projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités individuels gérés par l'UFM. Figurent sur chacune de ces pages le code d'identification, le titre et les dates de début et de fin du projet, le budget qui lui est alloué, ainsi qu'un descriptif du projet et une définition claire des produits attendus. Tous les projets dont le budget dépasse 500 000 USD ont une page web distincte.
- [7] En outre, le secrétariat de la CIPV publie chaque année, sur le PPI, un appel pour que les parties contractantes, les organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV), les bureaux de la FAO, les donateurs et les organismes chargés de la mise en œuvre lui communiquent les projets phytosanitaires menés dans le monde. Il est ensuite demandé au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités d'examiner et analyser l'utilité de ces projets. Un descriptif des projets peut être consulté sur une page web du PPI. En 2022, qui plus est, cette session de la réunion du Comité, tenue en mai, a été rendue accessible à un large public par l'intermédiaire d'un webinaire<sup>9</sup>.

---

1 Rapport de réunion du Bureau, 2018-06 (en anglais): [http://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2018/07/Bureau\\_Report\\_June\\_2018-07-23.pdf](http://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2018/07/Bureau_Report_June_2018-07-23.pdf).

2 Rapport de réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, 2019-05 (en anglais): [http://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2019/06/IC\\_4th\\_May\\_2019\\_meeting\\_report\\_2019-06-21.pdf](http://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2019/06/IC_4th_May_2019_meeting_report_2019-06-21.pdf).

3 Page web consacrée à l'évaluation des capacités phytosanitaires: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/phytosanitary-capacity-evaluation/>

4 Procédure relative à la certification des facilitateurs ECP: <https://www.ippc.int/fr/publications/90593/>.

5 Exemples de réussite: <https://www.ippc.int/fr/stories/>.

6 Organigramme de l'UFM: <https://www.ippc.int/fr/publications/91133/>.

7 Plan de travail annuel de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre (en anglais): <http://www.ippc.int/fr/publications/85803/>.

8 Projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités (en anglais): <http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/>.

9 Session ouverte de la réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités consacrée aux projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités (mai 2022) <https://www.ippc.int/en/news/workshops-events/webinars/ic-meeting-open-session-on-icd-projects/>.

[8] À sa 17<sup>e</sup> session, la CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des produits des projets gérés par le secrétariat de la CIPV, de leur conformité aux procédures du secrétariat de la CIPV et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, ainsi que des améliorations apportées en termes de transparence, éléments qui figurent dans le tableau de l'appendice 1.

**Appendice 1: Intitulé du projet, dates de début et de fin, budget, conformité aux cadres et stratégies en place et principaux produits tangibles s'agissant des projets gérés par le secrétariat de la CIPV par l'intermédiaire de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre en 2022**

Intitulé du projet	Dates de début et de fin	Budget	Projet conforme à	Principaux produits tangibles
Appui aux activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités du secrétariat de la CIPV (GCPT/GLO/102/JPN)	<b>Début:</b> octobre 2020 <b>Fin:</b> septembre 2025	1 006 180 USD	Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030	Appui opérationnel au secrétariat de la CIPV concernant les activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités
Appui au Cadre stratégique de la CIPV: normes portant spécifiquement sur des marchandises et des filières, systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparitions de foyers d'organismes nuisibles et e-Phyto (GCP/GLO/040/EC)	<b>Début:</b> juin 2020 <b>Fin:</b> juin 2023	1 029 989 USD	Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030	Activités du Groupe de réflexion sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparitions de foyers d'organismes nuisibles, qui aboutiront à l'édition de recommandations
Appui à la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) (GCP/GLO/025/EC)	<b>Début:</b> janvier 2020 <b>Fin:</b> décembre 2023	1 055 556 USD	Texte de la Convention internationale pour la protection des végétaux	Participation des pays en développement aux organes directeurs de la CIPV  Publication de guides
Troisième cycle du projet de Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) de la Commission européenne (CE)	<b>Début:</b> janvier 2018 <b>Fin:</b> mai 2022 (achevé)	734 716 USD		Plusieurs études et enquêtes

<p>Renforcer la capacité des parties contractantes des pays en développement de mettre en œuvre la Convention internationale pour la protection des végétaux et ses normes dans le cadre du Programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine (GCP/INT/291/CPR)</p>	<p><b>Début:</b> septembre 2017 <b>Fin:</b> décembre 2023</p>	<p>2 007 541 USD</p>	<p>«La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire de la FAO à l'œuvre» «La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire de la FAO: Directives sur l'action à mener (2022-2025)» Stratégie relative à l'évaluation des capacités phytosanitaires pour 2020-2030</p>	<p>Organisation de formations en ligne sur les questions phytosanitaires ECP au Sri Lanka achevée Formation sur les technologies de contrôle des mouches des fruits au Sri Lanka ECP en cours au Cambodge Formation sur la fusariose (race 1 et race tropicale 4) au Cambodge</p>
<p>Appui de la FAO au programme de facilitation des échanges du COMESA (GCP/INT/387/COM)</p>	<p><b>Début:</b> 01-12-2018 <b>Fin:</b> 31-05-2022</p>	<p>2 803 069 USD (total), 800 000 USD (aspects phytosanitaires)</p>	<p>Liste de thèmes</p>	<p>Quatre formations en ligne Un guide sur la planification des interventions d'urgence et une directive sur la prévention, la préparation et l'intervention contre la fusariose (race tropicale 4) Cinq webinaires de renforcement des capacités Traduction de six guides</p>
<p>Projet relatif au renforcement des capacités de gestion des situations d'urgence d'ordre phytosanitaire (OSRO/GLO/208/USA)</p>	<p><b>Début:</b> juin 2022 <b>Fin:</b> juin 2023</p>	<p>600 000 USD (total) (100 000 USD pour le volet phytosanitaire)</p>	<p>Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, 5<sup>e</sup> programme de développement de la CIPV consacré aux systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparitions de foyers d'organismes nuisibles</p>	<p>Appel en vue de la mise à disposition de ressources pour des outils et directives se rapportant aux systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparitions de foyers d'organismes nuisibles</p>
<p>Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire (GCP/GLO/949/EC)</p>	<p><b>Début:</b> janvier 2022 <b>Fin:</b> décembre 2023</p>	<p>5 000 000 d'USD (total), environ 2 000 000 d'USD (aspects phytosanitaires)</p>	<p>Stratégie relative à l'évaluation des capacités phytosanitaires pour 2020-2030</p>	<p>Mise en place d'une formation de facilitateurs ECP</p>

Certification électronique ePhyto et évaluations des capacités phytosanitaires de la CIPV (GCP/GLO/1034/GER-F)	<b>Début:</b> janvier 2022 <b>Fin:</b> décembre 2022 (sera prolongé jusqu'en mai 2023)	224 000 USD	Programme de développement de la CIPV pour 2020-2030: Harmonisation de l'échange électronique de données Stratégie relative à l'évaluation des capacités phytosanitaires pour 2020-2030	Le système national ePhyto générique (GeNS) a été enrichi de nouvelles fonctionnalités: signature électronique, paiement/facturation électronique, échanges de certificats ePhyto avec d'autres plateformes et traduction en arabe  ECP démarrée au Sénégal
Mise en œuvre d'une évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) au Népal (GCP/GLO/478/WBK-F)	<b>Début:</b> janvier 2021 <b>Fin:</b> juin 2022	65 000 USD	Stratégie relative à l'évaluation des capacités phytosanitaires pour 2020-2030	ECP menée au Népal